Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260720-2026JUILLET49-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026
: :

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 14**

Date de convocation et affichage **: 10 juillet 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE** *(quitte la séance à 21h38, présente jusque délibération2026-059)*, **Nicolas PLESTAN** *(arrivé pour la délibération 2026-050)*, **Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**

Absents : **Kévin LEROUX, Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU),**

A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 5 juin 2026-BAIL APPARTEMENT ÉCOLE : Renouvellement du bail. RESSOURCES HUMAINES : Contrat groupe assurances statutaires : participation à la mise en concurrence du CDG22. BÂTIMENTS : Église : Convention Fondation du Patrimoine. -École : Devis dossier technique amiante. AFFAIRES SCOLAIRES : Facturation RPI. BUDGET-FINANCES : Régularisations comptables. -Taxe sur les logements vacants. DÉFENSE INCENDIE SÉCURITÉ : Défense incendie. -Réserve communale de protection civile. -Plan Intercommunal de Sauvegarde. URBANISME : Évolution du document d'urbanisme (carte communale - PLU). QUESTIONS DIVERSES *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions*

Séance du 20 juillet 2026 -2026-049 Objet **: APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 5 JUIN 2026**

Les élus sont invités à se prononcer sur le procès-verbal du 5 juin 2026, adressé avec la convocation de cette séance.

Lors de la transcription des représentants dans les commissions intercommunales, une erreur matérielle est constatée au procès-verbal du 5 juin 2026. Pour la représentation à la commission communautaire « préservation et production des ressources », une inversion entre la titulaire et sa suppléante a été enregistrée, il convient donc de corriger la représentation de la façon suivante :

o Préservation et production des ressources : Béatrice SOURISSEAU (titulaire) et désigne comme suppléante Florence DELALANDE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Vu la modification à prendre en compte,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de rédaction, en avoir débattu et délibéré, par treize voix, valide le procès-verbal du 5 juin 2026.

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance